

# Saint-Joseph-de-Sorel

L'INFORMATION MUNICIPALE

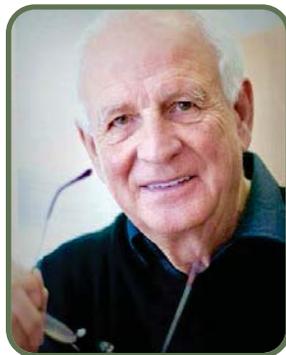


Volume 32 n° 4  
Septembre 2018

**Chers citoyens, chères citoyennes,**

Avec la belle température que nous avons eue au cours de la saison estivale, j'espère que vous ayez passé un bel été. La période des vacances est maintenant derrière nous et les jeunes élèves sont de retour sur les bancs d'école. Je désire souhaiter à tous et toutes une très belle année scolaire remplie de surpassement et d'accomplissements.

Le 7 septembre dernier, se tenait la 12<sup>e</sup> édition du Tournoi de Golf, organisée par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». Cette année, nous avons pu compter sur la présence de près de 75 golfeurs et de plus de 150 personnes lors du souper. Grâce à la générosité de nos partenaires et nos participants, les profits pour notre édition 2018 s'élèvent à plus de 16 000 \$. Ces profits seront remis à la marche pour le cancer « Relais pour la vie », à la Fondation de Hôtel-Dieu ainsi qu'à la Maison Halte-Soleil, maison de répit pour les proches des personnes handicapées. Nous désirons remercier et féliciter les organisateurs, les généreux commanditaires, tous les participants, ainsi que les bénévoles, qui ont fait de ce tournoi une réussite. Je veux remercier tout spécialement notre présidente d'honneur, Mme Nathalie LeMay, chef de service, Communications, chez Rio Tinto Fer et Titane, qui a été d'une aide précieuse tout au long de l'organisation de cette 12<sup>e</sup> édition.



Je ne peux poursuivre ce texte sans écrire quelques mots sur M. Louis-Georges Mandeville. C'est le 31 juillet dernier que nous avons appris le décès de M. Mandeville. Il était un grand artisan de notre communauté. Il était le président du Club Lions de Saint-Joseph-de-Sorel, depuis près d'une dizaine d'années. De plus, M. Mandeville était coprésident d'honneur du Tournoi de Golf, organisé par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en collaboration avec le Club Lions de Saint-Joseph. Je veux souligner le sens de l'engagement de M. Mandeville et je saisis l'occasion pour souhaiter mes plus sincères condoléances à son épouse et sa famille.

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'infrastructure ont débuté le 6 août dernier et ils vont de bon train. Cette année, ce sont les rues Catherine, Pie X, Moreau et une partie de la rue Saint-Pierre qui seront remis à neuf. Les travaux sur la rue Catherine sont présentement dans la phase finale, tandis que la machinerie s'affaire actuellement sur les rues Pie X et Moreau. Bien que ses travaux puissent occasionner certains inconvénients, ils étaient rendus nécessaires de les effectuer, puisque les infrastructures avaient atteints leur fin de vie. Nous poursuivons nos démarches afin d'obtenir de nouvelles subventions et poursuivre avec une prochaine phase de travaux d'infrastructures. Le Conseil municipal a autorisé son Directeur général à faire les démarches nécessaires dans le cadre du programme « PRIMEAU ».



La Ville a aussi fait une demande de subvention dans le cadre du programme infrastructure Québec-municipalités/MADA. Nous avons fait cette demande en vue de l'acquisition de modules d'exercices pour le parc Olivar Gravel.



Le 17 juillet dernier, Saint-Joseph-de-Sorel vivait une journée toute spéciale. Celle-ci marquait le point final aux travaux sur le terrain de l'ancienne église. C'est lors de cette journée que nous avons inauguré le parc Olivar Gravel, qui est un lieu de rassemblement paisible, où tous peuvent s'y reposer, se promener et même jardiner. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a rendu un vibrant hommage à M. Olivar Gravel, qui a été le maire de Saint-

Joseph-de-Sorel de novembre 1975 à novembre 2017. Pour l'occasion, M. Gravel était accompagné de ses enfants et des membres de sa famille. De nombreux élus et anciens collègues étaient aussi présents. Pour faire un bref retour historique, le terrain sur lequel est situé le parc Olivar Gravel est un ancien terrain appartenant à la famille McCarthy. C'est eux-mêmes qui ont dirigés le chantier naval McCarthy au confluent du Fleuve Saint-Laurent et de la Rivière Richelieu. C'est en 1885 que les frères McCarthy cèdent une partie de leurs lots pour construire la future église de la Paroisse Saint-Joseph. La première messe y est célébrée en 1888. Les frères McCarthy donnaient, ainsi un lieu de rassemblement à toute une communauté. Près de 130 ans plus tard, nous sommes toujours sur ces terres pour se rassembler. Avant de conclure la cérémonie, j'ai aussi annoncé que la grande salle communautaire de l'Hôtel de Ville porterait désormais le nom de salle Olivar Gravel, afin d'immortaliser cette bâtisse où il a tant travaillé au service de ses citoyens.



La fin de l'été est aussi le signe de la fin de la saison du jardinage. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est fière de la participation pour un premier été au jardin communautaire du parc Olivar Gravel. Sur les 28 bacs disponibles, ce ne sont pas moins de 24 bacs qui ont été demandé par nos citoyens. Il s'agit d'une belle première saison des récoltes. Surveiller nos publications au printemps prochain pour vous procurer un bac de jardinage. Suite à une entente de partenariat avec la Ville, nos jardiniers ont pu compter sur l'aide d'une ressource du Marché Urbain Pierre-De Saurel pour les aider et leur donner des astuces de jardinage. Cette personne était présente deux jours aux deux semaines. De plus, nos jeunes du CPE Marie-Stella et du Terrain de jeux ont pu s'initier à l'agriculture urbaine.



Le 13 août dernier, nous avons accueilli à l'Hôtel de Ville, un groupe composé d'une trentaine de cyclistes. Ils avaient fait la route entre Québec et Saint-Joseph-de-Sorel pour amasser des fonds pour la Fondation des Lions du Canada pour les Chiens-Guides. J'ai pu les accueillir en compagnie du Club Lions de Saint-Joseph-de-Sorel, leur souhaitant un bon séjour chez-nous et les félicitant pour cet exploit.

Le 21 octobre prochain, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel sera l'hôte d'une Grande marche dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie. Nous invitons toute la population à venir marcher avec nous pour faire la promotion des saines habitudes de vie. Le lieu de rencontre sera au parc de la Pointe-aux-Pins et nous parcourrons les rues de Saint-Joseph-de-Sorel. Pour plus de détails, vous retrouverez la publicité de la Grande marche à l'intérieur du bulletin municipal et sur le site Internet de la Ville ([www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca)).



Je veux vous souhaiter un bel automne et continuez de nous suivre!

Bonne lecture!

Vincent Deguise - maire

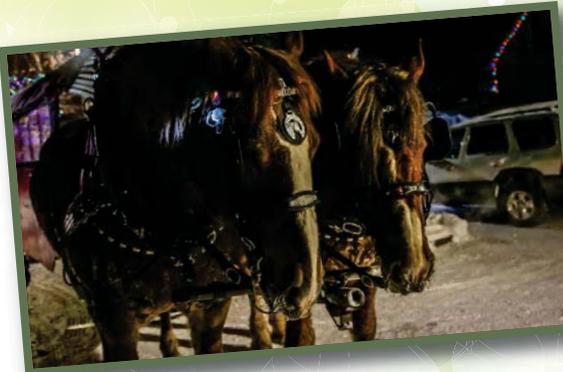
# Féerie des Lumières

## 11-12-13 janvier 2019

Les activités prévues à l'horaire : Promenades en carriole, divers spectacles, déjeuner, marché d'artisans et bien plus encore.

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles. Si vous avez envie de vous joindre à l'équipe, rendez-vous sur la page Facebook de l'événement : [facebook.com/lumieresvsjs](https://facebook.com/lumieresvsjs) ou contactez Monsieur Vincent Deguise, au 450 742-3744.

Pour plus d'information, venez visiter la page Facebook de la Féerie des lumières de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, mentionnée ci-haut.



### Concours de décorations du Temps des Fêtes

Le Conseil municipal annonce la tenue du concours de décorations du Temps des Fêtes proposé aux résidents. Laissez-vous inspirer par l'esprit festif du temps de Noël et donnez des airs de fête à l'extérieur de votre résidence.

Durant le mois de décembre, les conseillers, conseillères sillonneront les rues de notre Ville afin de repérer les décors extraordinaires. Peut-être serez-vous parmi les trois gagnants (un par quartier) d'un bon d'achat d'une valeur de 100 \$. L'originalité, le choix des matériaux, l'harmonie du décor et des couleurs et la quantité d'éléments de décoration seront les critères d'appréciation qui guideront les membres du Conseil au cours de leur visite.

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 ou en remplissant le formulaire sur le site de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ([www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca)). Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.



**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**



### Madame Mélanie Gladu

siègera comme pro-maire  
à compter du 19 novembre 2018

Madame Gladu a été élu pour la première fois en Novembre 2017. Elle est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental (Ville et RTFT), comité de la Fête des bénévoles, Comité d'information (bulletin municipal), Comité de la politique familiale et MADA, Comité de protection civile municipale, Conseil d'établissement de l'École Martel, Comité régional de la famille et des aînées.

## POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

### Payable à 100 %.....Inscription du 1<sup>er</sup> ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

\* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

### Payable à 50 %.....Inscription du 2<sup>e</sup> ENFANT (en prenant la 2<sup>e</sup> activité la plus chère)

\* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

### Gratuit.....Inscription du 3<sup>e</sup> ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

\* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

## PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

**NOTES :** \* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

\* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

### Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1<sup>re</sup> vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1<sup>er</sup> enfant
  - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2<sup>e</sup> enfant
  - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3<sup>e</sup> enfant
- 2<sup>e</sup> vague :**
- Le même Simon suit un 2<sup>e</sup> cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 1<sup>er</sup> enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
  - Le même Jean suit un 2<sup>e</sup> cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 2<sup>e</sup> enfant (au sens de la 2<sup>e</sup> inscription la plus chère).

## CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer **gratuitement** à la **Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy)** et à la **Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel)**.

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est **valide pour une période de deux (2) ans** et elle est **renouvelable au mois de naissance** du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à **partir d'un (1) an**, qui désirent s'inscrire à une activité devront **avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400**.

**GYMNASTIQUE DOUCE**

Jour : Vendredi  
 Heure : de 9h00 à 10h00  
 Durée : du 14 septembre au 21 décembre 2018  
 et du 11 janvier au 24 mai 2019  
 Lieu : Salle municipale # 1  
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Jo-Annye Plante, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.**

**VITALITÉ INTELLECTUELLE**

Jour : Mardi  
 Heure : de 9h00 à 11h00  
 Durée : du 25 septembre au 11 décembre 2018  
 et du 22 janvier au 16 avril 2019  
 Lieu : Salle municipale # 1  
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Jo-Annye Plante, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.**

**YOGA STRETCHING**

Jour : Jeudi  
 Heure : de 15h15 à 16h15  
 Durée : du 13 septembre au 20 décembre 2018  
 et du 10 janvier au 30 mai 2019  
 Lieu : Salle municipale # 1  
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Jo-Annye Plante, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.**

**MOBILITÉ POSTURALE**

Jour : Mardi  
 Heure : de 15h15 à 16h15  
 Durée : du 25 septembre au 11 décembre 2018  
 et du 22 janvier au 16 avril 2019  
 Lieu : Salle municipale # 2  
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel  
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Jo-Annye Plante, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.**

**BIENVENUE CHEZ NOUS**

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.**

**Pour votre information voici les dates :**  
 27 septembre - 25 octobre  
 29 novembre - 27 décembre 2018

**CLUB DE SCRABBLE**

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm Salle numéro: 1  
 Jour: Tous les mardis Arrivée: **18h45**



**Informations**  
**Madame Monique Cool**  
**450 743-8197**

**BINGO RÉCRÉATIF**

Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm Salle municipale #1  
 Jour: Tous les mercredis Arrivée: **13h00**

**Les profits seront remis au**  
**Chez-Nous de Saint-Joseph.**

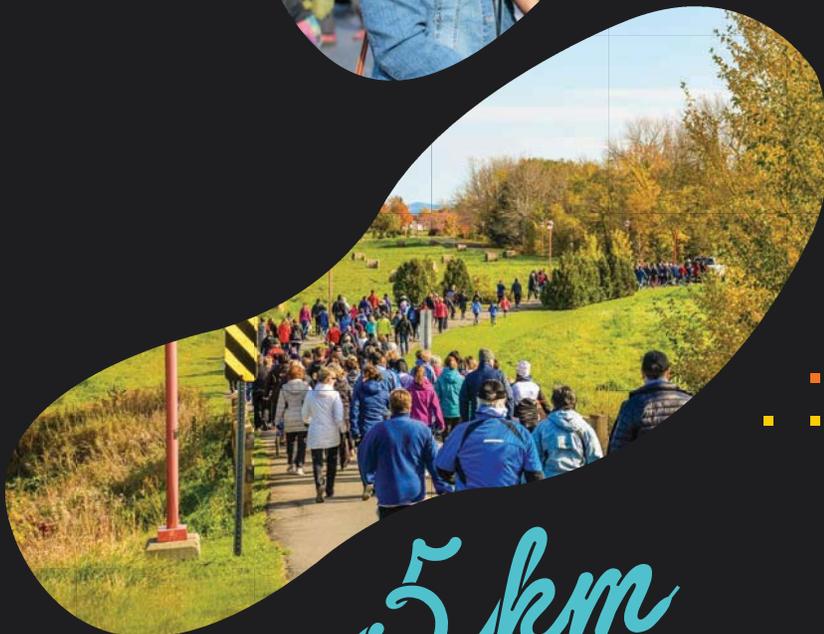
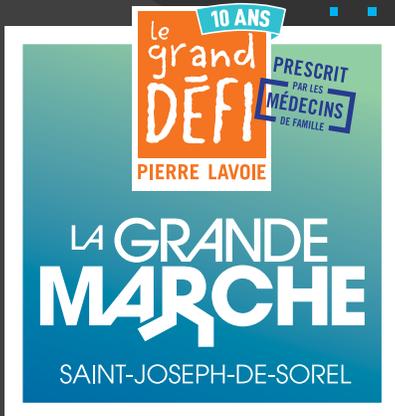
**Nous vous attendons en grand nombre !**

**TEMPS LIBRE SOREL-TRACY**

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

**Pour plus d'information, communiquez au :**  
**450 780-5600 poste 4400**



5 km

**INSCRIPTION  
GRATUITE:  
ONMARCHE.COM**

**DATE :** dimanche 21 octobre 2018

**HEURE :** animation à 9 h, départ à 10 h

**LIEU :** Parc de la Pointe-aux-Pins  
35, rue du Fleuve  
Saint-Joseph-de-Sorel

 FÉDÉRATION DES MÉDECINS  
OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

Québec   
FIER PARTENAIRE



Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

 RioTinto

Envie de devenir bénévole? Contactez le bureau administratif de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744.

## HORAIRE - PATINAGE LIBRE GRATUIT

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
9 septembre 2018 10h00 à 12h00	10 septembre 2018 13h30 à 15h30	11 septembre 2018 9 septembre 2018	12 septembre 2018 13h30 à 15h30	13 septembre 2018 ANNULÉ	14 septembre 2018 13h30 à 15h30
16 septembre 2018 10h00 à 12h00	17 septembre 2018 12h30 à 14h30	18 septembre 2018 14h30 à 16h00	19 septembre 2018 13h30 à 15h30	20 septembre 2018 ANNULÉ	21 septembre 2018 12h30 à 14h30
23 septembre 2018 10h00 à 12h00	24 septembre 2018 13h30 à 15h30	25 septembre 2018 ANNULÉ	26 septembre 2018 13h30 à 15h30	27 septembre 2018 ANNULÉ	28 septembre 2018 13h30 à 15h30
30 septembre 2018 10h00 à 12h00	1 octobre 2018 12h30 à 14h30	2 octobre 2018 14h30 à 16h00	3 octobre 2018 13h30 à 15h30	4 octobre 2018 ANNULÉ	5 octobre 2018 13h30 à 15h30
7 octobre 2018 10h00 à 12h00	8 octobre 2018 13h30 à 15h30	9 octobre 2018 ANNULÉ	10 octobre 2018 13h30 à 15h30	11 octobre 2018 ANNULÉ	12 octobre 2018 13h30 à 15h30
14 octobre 2018 10h00 à 12h00	15 octobre 2018 ANNULÉ	16 octobre 2018 14h30 à 16h00	17 octobre 2018 13h30 à 15h30	18 octobre 2018 ANNULÉ	19 octobre 2018 13h30 à 15h30
21 octobre 2018 10h00 à 12h00	22 octobre 2018 13h30 à 15h30	23 octobre 2018 ANNULÉ	24 octobre 2018 13h30 à 15h30	25 octobre 2018 ANNULÉ	26 octobre 2018 14h00 à 16h00
28 octobre 2018 10h00 à 12h00	29 octobre 2018 ANNULÉ	30 octobre 2018 14h30 à 16h00	31 octobre 2018 13h30 à 15h30	1 novembre 2018 ANNULÉ	2 novembre 2018 13h30 à 15h30
4 novembre 2018 10h00 à 12h00	5 novembre 2018 ANNULÉ	6 novembre 2018 ANNULÉ	7 novembre 2018 13h30 à 15h30	8 novembre 2018 13h30 à 15h30	9 novembre 2018 ANNULÉ
11 novembre 2018 10h00 à 12h00	12 novembre 2018 ANNULÉ	13 novembre 2018 14h30 à 16h00	14 novembre 2018 13h30 à 15h30	15 novembre 2018 ANNULÉ	16 novembre 2018 ANNULÉ
18 novembre 2018 ANNULÉ	19 novembre 2018 13h30 à 15h30	20 novembre 2018 ANNULÉ	21 novembre 2018 13h30 à 15h30	22 novembre 2018 ANNULÉ	23 novembre 2018 ANNULÉ
25 novembre 2018 ANNULÉ	26 novembre 2018 ANNULÉ	27 novembre 2018 14h30 à 16h00	28 novembre 2018 13h30 à 15h30	29 novembre 2018 ANNULÉ	30 novembre 2018 13h30 à 15h30
2 décembre 2018 10h00 à 12h00	3 décembre 2018 13h30 à 15h30	4 décembre 2018 ANNULÉ	5 décembre 2018 13h30 à 15h30	6 décembre 2018 ANNULÉ	7 décembre 2018 13h30 à 15h30
9 décembre 2018 10h00 à 12h00	10 décembre 2018 ANNULÉ	11 décembre 2018 14h30 à 16h00	12 décembre 2018 13h30 à 15h30	13 décembre 2018 ANNULÉ	14 décembre 2018 13h30 à 15h30
16 décembre 2018 10h00 à 12h00	17 décembre 2018 ANNULÉ	18 décembre 2018 ANNULÉ	19 décembre 2018 13h30 à 15h30	20 décembre 2018 13h30 à 15h30	21 décembre 2018 ANNULÉ
23 décembre 2018 10h00 à 12h00	24 décembre 2018 FERMÉ	25 décembre 2018 FERMÉ	26 décembre 2018 FERMÉ	27 décembre 2018 13h30 à 15h30	28 décembre 2018 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

### Activités - Aréna Aussant

Tournoi Pee-Wee	16 au 25 novembre 2018
Atome - Club Optimiste	3 au 13 janvier 2019
Tournoi Luc Desgagnés - Intermédiaire	9,10,15,16 et 17 mars 2019
Activités familiales - Ville de Saint-Joseph	7 avril 2019
Tournoi Club Social Rio-Tinto	8 au 12 avril 2019
Tournoi d'hockey féminin	19 au 21 avril 2019



# PORTES OUVERTES

DU 4 AU 9 SEPTEMBRE 2018

**VENEZ ESSAYER NOS  
ACTIVITÉS D'AUTOMNE  
GRATUITEMENT**

RÉSERVEZ VOS PLACES DÈS MAINTENANT!

## PROGRAMMES CÉGEP MUNICIPALITÉS

### SALLE D'ENTRAÎNEMENT KINO GYM-ATOÛT

DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS

**INCLUANT:**

- ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE
- PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT PERSONNALISÉ

ACTIVITÉS DE GYMNASE

LOCATIONS  
DE GYMNASES

FÊTES D'ENFANTS  
(5-13 ANS)

ESCALADE INTÉRIEURE

BADMINTON LIBRE



### PROGRAMMES JEUNESSE

DÈS LE 22 SEPTEMBRE 2018  
(10 SEMAINES)

**AMIKINS** (2 1/2 À 5 ANS)  
COURS DE  
DÉVELOPPEMENT MOTEUR

**CHEERLEADING  
RÉCRÉATIF**  
(5 À 11 ANS)



### COURS EN GROUPE

DÈS LE 10 SEPTEMBRE 2018  
(12 SEMAINES)

**PILATES AU SOL**  
(NIVEAU 1 ET 2)

**PILATES-BALLON**  
(NIVEAU 3)

**MAMANS-BÉBÉS**  
(EXTÉRIEUR)



3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS  
**450 743-9127**

JOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK!



VOIR LES DÉTAILS AU : [WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF](http://WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF)





**Cadets de la Ligue Navale CCLN**  
**144 Marquis de Tracy**  
 Aventures et découvertes pour les 9 à 12 ans

Vous pouvez vous inscrire en vous présentant au centre Sacré-Cœur, 71 rue Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, tous les vendredis, de 18h30 à 21h30.

Accès : porte du coin du grand stationnement, 2<sup>e</sup> étage, local 214 (gymnase)

Le programme des cadets se consacre au développement de la jeunesse en leur offrant encadrement et encouragement, avec une formation qui favorise la discipline, le respect, le civisme, le sens des responsabilités, le leadership. Viens te faire des amis et vivre des activités comme : camp de fin de semaine, sports, secourisme, matelotage, musique, parades, cérémonies, visite du traversier et caserne de pompiers, journée neige, trophées et médailles, cinéma, party : Noël, Halloween et beaucoup plus encore.

Venez faire un essai, vous aimerez! Amenez dont un(e) ami(e)...

Vous pouvez joindre le commandant Hervé Curate au 450-561-4415, les vendredis soirs de septembre à mai.

Début : 7 septembre 2018



**Cadets de la Marine CCMRC**  
**165 Pierre-De Saurel**  
 Aventures et découvertes pour les 12 à 18 ans

Une activité complètement GRATUITE

Le programme jeunesse par excellence au Canada

- Tu veux te faire de nouveaux et de nouvelles ami(e)s ?
- Tu es à la recherche de nouveaux défis mais, surtout, tu veux t'amuser ?

Durant l'année, tu peux te spécialiser en musique, en sport, en travail de cordage ou de navire, en exercices militaires de précision (drill), en tir à carabine à air comprimée, et bien plus ! Toutes ces formations et même les camps d'été (facultatifs) sont gratuits !

Tu peux t'inscrire ou venir nous visiter en te présentant de septembre à mai au centre Sacré-Cœur, 71 rue Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, tous les samedis, de 9h00 à 15h30.

Accès : porte du coin du grand stationnement, 2<sup>e</sup> étage, local 214 (gymnase)

Tu peux aussi joindre Amélie Bourassa pour plus d'informations ou pour réserver ta place au 450-561-9964 durant toute l'année.

Début des activités : 8 septembre 2018

**Séances d'information sur les services du CLD**



**Tous les 2 mercredis** Les 5 et 19 septembre

**De 12 h à 13 h** Les 3, 17 et 31 octobre

**Durée 1 heure** Les 14 et 28 novembre

**Gratuites** Le 12 décembre



Inscription : 450 742-5933

26, place Charles-De Montmagny  
 Bureau 210, Sorel-Tracy  
[www.cld-pierredesaurel.com](http://www.cld-pierredesaurel.com)

SAVOIR ÉNERGIE ENGAGEMENT



**Recrutement**  
**La Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec)**

La Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) recherche présentement des bénévoles pour ses missions de recherche et sauvetage. L'unité 22 de la GCAC(Q) (Sorel-Tracy) vous invite à vous joindre à l'équipe afin de sauver des vies sur le fleuve et participer à aider votre communauté. La Garde côtière auxiliaire canadienne est un organisme à but non lucratif, composé de bénévoles qui ont pour mission de sauver 100% des vies sur l'eau. Nos bénévoles sont formés aussi bien en secourisme, radio marine, recherche sur carte qu'en navigation. Pour plus d'information ou pour joindre l'équipe, contacter Monsieur Hugo Saint-Laurent, adjoint ressources humaines au 514 943-9196 (lundi au vendredi entre 9 h et 16 h) ou encore au [www.gcac-q.ca](http://www.gcac-q.ca)

• **PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION**



Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• **PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE**

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• **EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)**

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants. Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nuiséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• **ARBRES**

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• **BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire des dits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**



Maintenant offert à travers toute la MRC de Pierre-De Saurel.

Le programme Pair est un service **gratuit** personnalisé d'appels automatisés servant à joindre les personnes abonnées afin de s'assurer de leur sécurité. Les membres reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour, selon le besoin.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:  
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com  
Bureaux de la MRC ou municipaux



### Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

#### CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

#### CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

#### AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs ;
- Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

**Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.**

### PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments.

**Le civisme, c'est aussi penser aux autres!**



### CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

**Pour l'achat des licences** (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

**Coordonnées du  
Centre animalier Pierre-De Saurel**  
1681, route Marie-Victorin, local 109  
Sorel-Tracy (Québec) J3R 3R4

**Téléphone : 450 746-7272**

**Courriel :**  
centreanimalier.pierredesaurel@gmail.com  
**Facebook :** Centre animalier Pierre-De Saurel

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi entre 6h00 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les différentes collectes, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au **450 743-2703** ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**

### MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines, en alternance avec la collectes des ordures ménagère.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes : papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

### MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières organiques s'effectue le jeudi à toutes les semaines, depuis le 5 avril 2018.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue toujours aux deux semaines, en alternance avec la collectes matière recyclable

### BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

**Bris de bac roulant** : Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC au 450 743-2703 ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

**Achat de bac roulant** : Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1-800-781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les trois bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

### ENTREPOSAGE DES BACS

Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

### COLLECTE DES BRANCHES

En raison de l'invasion de l'agrile du frêne et de la zone règlementée dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel fait partie, les branches ne sont plus collectées durant les collectes de résidus verts.

Toutefois, la MRC a mis en place des collectes spéciales pour les branches seulement. La prochaine aura lieu dans la semaine du :

- **La semaine du 21 octobre 2018**

**N.B.** Pour que les branches soient collectées, elles doivent avoir un maximum de 5 cm de diamètre, être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg et d'une longueur maximale de 1,5 m.

### COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Les résidus verts sont des déchets provenant de votre cour ou de votre jardin (gazon, plantes, fleurs, résidus de haies de cèdres, feuilles mortes, etc).

La MRC a mis en place des collectes spéciales pour les résidus verts, qui auront lieu dans:

- **La semaine du 28 octobre 2018**
- **La semaine du 18 novembre 2018**

Prenez note que la tourbe, les branches d'arbustes, la terre, la pierre et les déchets de table ne sont pas acceptés dans les collectes des résidus verts.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

### Matières admissibles

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, éviers, lavabos et toilettes
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électriques et électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

**Voici les dates des prochaines collectes: 4 octobre et 8 novembre 2018**  
**Prendre note qu'il n'y aura pas de collecte en décembre.**

### Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

### Disposition des matières :

Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant 6 h 00 du matin ou après 19 h 00 la veille de la collecte.

### Matières sur des remorques :

Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

\*Les appareils frigorifique sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

## ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard est ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 2 décembre 2018, du mercredi au dimanche, de 9 h 00 à 16 h 15. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel.

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les matières recyclables;
- Les résidus verts : branches, feuilles, résidus de jardin;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, huiles, chlore, acides, bases, diluants, piles, batteries, bases de peintures, bonbonnes de propane, etc.;
- Pneus.

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, appareils électriques et électroniques, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

ATTENTION! Les matières non acceptées :

- Les matières putrescibles (les jeter dans le bac brun);
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices;
- De la terre contaminée;
- Le bisphélys polychlorés (BPC).

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue Hôtel-Dieu.

Pour toute information, veuillez communiquer au 450 743-2703, poste 0.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

# Société Alzheimer

RIVE-SUD

## SERVICES AUX FAMILLES

**Information :** Par téléphone, par courriel ou par de la documentation, les personnes atteintes et leurs proches peuvent obtenir de l'information sur la maladie d'Alzheimer et sur nos services.

**Formation :** L'objectif des ateliers de formation en groupe est d'outiller et d'informer les proches aidants en leur permettant d'acquérir des moyens de faire face à leur situation et possiblement de l'améliorer.

**Soutien :** Du soutien et de l'accompagnement dans les démarches sont disponibles dès le début de l'apparition des symptômes et tout au long de la maladie. Ce soutien peut se faire par téléphone et lors de rencontres individuelles ou familiales. Les café-rencontres permettent le soutien par les pairs, guidés par la conseillère aux familles.

*La Société Alzheimer Rive-Sud est un organisme à but non lucratif dont la mission est de soutenir, d'aider et d'accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ainsi que leurs proches aidants.*

Pour des informations supplémentaires consultez notre site Web : [www.alzheimerivesud.ca](http://www.alzheimerivesud.ca)

**Point de service Sorel-Tracy**  
369, boulevard Fiset, bureau 202  
Sorel-Tracy Québec J3P 3R3  
Tél. : 450 742-7333

**Bureau principal Longueuil**  
1160 boulevard Nobert  
Longueuil Québec J4K 2P1  
Tél : 450 442-3333

**Point de service Brossard**  
6955 boul. Taschereau, bureau 004  
Brossard Québec J4Z 1A7  
Tél : 450 445-6660



## à fait son chemin pour devenir le vôtre

### DU LUNDI AU VENDREDI

#### En matinée :

\*6h00 - \*6h20 - 7h20 - 8h00 - 8h25 - 9h20 - 10h20 - 11h20

#### En après-midi

12h20 - 13h00 - 14h00 - 15h10 - 16h10 - 16h40 - 17h15

#### En soirée

18h10 - 19h20 - 20h05

### EN SOIRÉE JEUDI ET VENDREDI

Horaire habituel avec départ supplémentaire à 21h15

### SAMEDI ET DIMANCHE

\*8h30 - 10h30 - 12h00 - 14h00 - 16h00 - 17h10

\*Réserver la veille. Pour annulation du 6h00 et 6h20, appeler au 450 742-4545.

### Tarification

	Passage unitaire	Carte mensuelle
Tarif ordinaire	5,00 \$	98,00 \$
Tarif réduit*	3,25 \$	64,25 \$

\*Tarif réduit : 65 ans et plus, ou étudiants à temps plein avec preuve scolaire.

**450 743-3336**  
option 2

## Le Phare des aînés

Vous aimeriez vous impliquer ou désirez plus de renseignements?  
450 881-7017  
[lepharedesaines@hotmail.com](mailto:lepharedesaines@hotmail.com)

### Notre mission

Le Phare des aînés vise le développement d'une culture de vigilance citoyenne dans tous les secteurs de la communauté de la MRC de Pierre-De Saurel. Des citoyens Phares sont formés à reconnaître les signes précurseurs de vulnérabilité chez l'aîné, à établir le contact avec celui-ci et à le référer, au besoin. Ainsi, avec son consentement, la personne référée au Phare des aînés sera contactée par un intervenant. L'objectif étant qu'elle reçoive tous les services et le soutien nécessaires pour vivre et vieillir, à domicile, dans un environnement sain et sécuritaire.

### Les partenaires

Cette initiative est née de la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations travaillant à l'amélioration des conditions de vie des aînés de la région. Le projet est porté par le Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel, en collaboration avec le CISSS Montérégie Est, la MRC de Pierre-De Saurel et l'Association des locataires de HLM Sorel-Tracy.

TRAVAIL DE MILIEU  
AUPRÈS DES  
AÎNÉS  
de la MRC de Pierre-De Saurel

Vigie  
citoyenne

# CHICANE ? \*

## À BOUT DE RESSOURCES ?

### BESOIN D'AIDE ?

UNE OPTION DE PLUS POUR RÉSOUDRE  
VOTRE CONFLIT S'OFFRE À VOUS

**CONFIDENTIEL ET GRATUIT**

UNE UNITÉ DE MÉDIATION CITOYENNE AYANT REÇU  
UNE FORMATION EST DISPONIBLE POUR VOUS AIDER

\* POUR TOUS LES TYPES DE CONFLITS, SAUF CEUX QUI CONCERNENT LES SÉPARATIONS, LA GARDE D'ENFANT OU LA GESTION DU PATRIMOINE.

**N'ATTENDEZ PLUS. CONTACTEZ ACCÈS MÉDIATION CITOYENNE PIERRE-DE SAUREL.**

**ON PEUT VOUS ACCOMPAGNER**



450 746-0954

#### RENCONTRE D'INFORMATION

##### Médiation citoyenne

- Une alternative pour la prévention et la résolution de conflits;
- Une occasion pour les personnes vivant une situation conflictuelle de rétablir, d'améliorer ou de maintenir leur dialogue;
- Une occasion de trouver des solutions à la satisfaction des personnes en conflits.

##### Processus de médiation

- Se fait avec l'aide de médiateurs bénévoles issus de la communauté.

##### Types de conflits

- Tous les types de conflits interpersonnels à l'exception des conflits de droit familial (ex : divorce, garde des enfants).

##### Rôle du médiateur et de la médiatrice

- Aider et accompagner les personnes en conflit dans leur dialogue et la résolution de leurs conflits;
- Ne pas prendre parti, être neutre et impartial.

##### Formation (obligatoire) offerte

- 3 journées de formation (3 samedis, de 9 h 00 à 15 h 00).

##### Qualités et Habilités du médiateur et de la médiatrice

- Être calme, respectueux, empathique, s'exprimer aisément, avoir le goût d'aider les autres à résoudre leurs conflits.

##### Engagement du médiateur

- Participer à une rencontre d'information;
- Suivre et réussir la formation de 3 jours;
- Participer aux rencontres d'équipe des médiateurs bénévoles (1 par mois);
- Respecter le code d'éthique des médiateurs bénévoles.

##### Vérification des antécédents judiciaires

- Requis.

**HEURES D'OUVERTURE**

HORAIRE D'HIVER

(À compter du 4 septembre 2018)

**BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE**Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00  
13h30 à 16h30**TRAVAUX PUBLICS**Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00  
13h00 à 17h00**CONGÉ FÉRIÉ À VENIR**

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

Lundi 8 octobre 2018

**ABRIS D'AUTO**

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

**Pour plus d'information, communiquez au bureau de la Ville.**

**STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC**

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

**DÉNEIGEMENT**

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

**Merci de votre collaboration !**

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL**

**Dates:** 15 octobre, 19 novembre et 10 décembre

**Heure :** 19h00 - début de la séance ordinaire

**SERVICES MUNICIPAUX**

**URGENCE : (Police, Incendie et ambulance) 911**

Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141

Travaux publics (urgence) : 911

(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

**Incendie Ville de Sorel-Tracy :**

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

**Courriel :** ville@vsjs.ca •••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1602

Local du 3<sup>e</sup> âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

**MATIÈRES RÉSIDUELLES**

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

Site web : www.mrcpierredesaurel.com

**USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

**MAIRE ET CONSEILLIERS (ÈRES)**

- Vincent Deguise .....450 780-8744
- Serge Baron .....450 742-5818
- Jean-Guy Cournoyer .....450 743-8779
- Mélanie Gladu.....450 746-7450
- Michel Latour .....450 746-8965
- Jacques Renaud .....450 743-7803
- Ginette Richard .....450 742-0660

**AVERTISSEUR DE FUMÉE**

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

**Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel**

Tirage : 1 000 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.